

Direction générale des services

----

Direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le 19 septembre 2022

----

N° 2022-DRHFPNC- 68054

#### CIRCULAIRE D'INSCRIPTION

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE PRINCIPAL DU CORPS DES AGENTS DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES DU CADRE DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE - ANNEE 2022

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie organise un examen professionnel pour l'accès au grade principal du corps des agents du patrimoine et des bibliothèques du cadre du patrimoine et des bibliothèques de Nouvelle-Calédonie en vue de pourvoir 2 postes.

#### **CONDITIONS**

Cet examen est ouvert aux agents du patrimoine et des bibliothèques de grade normal justifiant de 6 ans d'ancienneté dans leur grade au 31 décembre 2021.

#### MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les candidats disposent de 2 modes d'inscription :

- 1° utilisation d'un dossier de candidature papier pouvant être, avant le **20 octobre 2022 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :
- déposé à l'accueil au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWE, 18 avenue Paul Doumer Nouméa (standard) les après-midi entre 12h15 et 16h
- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex
- 2° inscription en ligne sur le site : https://concours.gouv.nc/concours (au plus tard le 20 octobre 2022 à minuit)

#### CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription au concours d'un certificat médical précisant les mesures particulières à mettre en œuvre.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU A LA DRHFPNC DANS LES DELAIS IMPARTIS SERA REFUSE

#### **CLOTURE DES INSCRIPTIONS**: LE 20 OCTOBRE 2022 à 16H00

Nouvelle-Caledonie et par deregation

Karl offALIER

Ched du service recrutement
de la direction des resources humaines et
le la fonctien publique de Nouvelle-Calédonie

#### **DESTINATAIRES**:

- Mesdames et Messieurs les maires des communes
- Messieurs les présidents des assemblées des provinces îles Loyauté, Nord et Sud
- Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie



#### EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE PRINCIPAL DU CORPS DES AGENTS DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES DU CADRE DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE - ANNEE 2022

#### PIECES A FOURNIR

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée,
- une enveloppe timbrée à 210 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (si vous ne souhaitez pas recevoir votre convocation par mail),
- une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- un curriculum Vitae,
- un dossier professionnel en 5 exemplaires (se référer à la fiche « contenu du dossier et règles de présentation »).
- <u>Si vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un aménagement prévu par la</u> réglementation en matière de concours, vous devez fournir :
- une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
- le certificat médical ci-joint à faire compléter et signer par un médecin ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat

#### MODALITE DE DEPOT

La fiche d'inscription dûment remplie et signée devra être :

1° retournée à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie - Service recrutement – **B.P. M2 – 98849 Nouméa cedex,** 

ou

2° déposée à l'accueil au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWE, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa.

NB: il vous appartient d'informer votre hiérarchie de votre inscription à cet examen.



## MODALITES PARTICULIERES DE DEROULEMENT DES EPREUVES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

# Les aménagements possibles en faveur des personnes en situation de handicap (à préciser par le médecin ou la CRHD)

#### pour les épreuves écrites, il est possible :

- d'organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- de majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

#### pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- d'octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- de prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants
- pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :
  - pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite



#### **CERTIFICAT MEDICAL**

(à compléter et à signer par un médecin si vous êtes en situation de handicap et si vous souhaitez un aménagement d'épreuve)

Je soussigné(e), Docteur	
Certifie que, le handicap de : Monsieur Madam	ne
Nécessite le(s) aménagement(s) suivant(s) :	
pour les épreuves écrites :	
organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de spéciale	e handicap sont regroupés dans une salle
majorer le temps de composition d'un tiers	
en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut da machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant	
concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir langage gestuel	à un orthophoniste ou un traducteur de
en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, d'adapté ou rédiger en braille manuscrit	-
pour les épreuves orales et écrites, il est possible :	
octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la pr	éparation de l'épreuve
prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non v	voyants
pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreu connaissances, il est possible :	ive est principalement le contrôle des
pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser l	a communication écrite
	Date, signature et cachet du médecin



#### EPREUVE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE PRINCIPAL DU CORPS DES AGENTS DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEOUES

	Coefficient	Durées
I - Epreuve d'admission		
<ol> <li>Dossier de 5 pages minimum et 8 pages maximum (hors annexe) déposé par le candidat lors de son inscription contenant la présentation de son curriculum vitae, de son projet professionnel, de ses titres, travaux, attestation, formations et expériences professionnelles réalisées</li> </ol>	1	
<ol> <li>Entretien avec le jury à partir du dossier déposé par le candidat lors de son inscription.</li> <li>L'entretien porte notamment sur des thèmes tels que l'expérience professionnelle acquise, les formations continues réalisées et le parcours professionnel du candidat.</li> </ol>	2	20 minutes (dont 10 d'exposé par le candidat)

Une note inférieure à 5 sur 20 au dossier est éliminatoire. La note 0 à l'épreuve d'entretien avec le jury est éliminatoire. Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 30.

#### CONTENU DU DOSSIER ET REGLES DE PRESENTATION

Le dossier doit contenir la présentation du parcours professionnel retraçant les expériences professionnelles et les compétences acquises ainsi que le projet professionnel envisagé dans le cadre de la candidature au concours.

Doit figurer en annexe une copie :

- du curriculum vitae;
- du ou des diplômes obtenus ;
- des attestations de formation en lien avec les fonctions dévolues au corps postulé ;
- des attestations de travail justifiant le parcours professionnel.

Sur la forme, le dossier doit être dactylographié en police Times New Roman taille 12, interligne simple sur papier blanc de format 21 x 29,7 cm.

La dimension des marges est la suivante :

- droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm

Il ne doit y avoir aucun retrait en début de paragraphe.



# FICHE D'INSCRIPTION EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE PRINCIPAL DU CORPS DES AGENTS DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES DU CADRE DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE - ANNEE 2022

#### CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 20 OCTOBRE 2022 à 16 H 00

RENSEIGNEMENTS		
☐ M ☐ Mme N° CAFAT : _/_/_/	Activité professionnelle : Employeur : Grade actuel : Depuis le :	
Prénom :  Né(e) le :  Lieu de naissance :	Adresse du service :  B.P.:code postal :	
<u>Lieu de domicile habituel</u> :	Tél:	
n° rue	Position à la date de clôture des inscriptions :  ongé longue durée ou longue maladie outres (à préciser) :	
Tél. :// ou// E-Mail :///////////_	auties (a preciser)	
Etes-vous en situation de handicap :  oui  non  Si vous avez coché oui, avez-vous besoin d'un aménagement :  oui  non  (certificat médical à joindre si demande d'aménagement)		
Je reconnais avoir été averti : - qu'en cas de réussite à l'examen, ma nomination ne pourra être prononcée que si je remplis les conditions statutaires exigées pour me présenter à cet examen - que toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission à l'examen	Signature du candidat	
£		
RECEPISSE D'INSCRIPTION (à remplir par le candidat) AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE Examen professionnel ouvert à compter du 3 décembre 2022 - Agent du patrimoine et des bibliothèques principal – Patrimoine & bibliothèques		
NOM - PRENOM :	EMPLOYEUR:	

NB : une convocation vous sera adressée. En cas de non réception de cette convocation 48h avant le début des épreuves, il vous appartient de prendre contact avec la D.R.H.F.P.N.C - Tél. : 25.62.51 - section concours 1.

Visa de la DRHFPNC

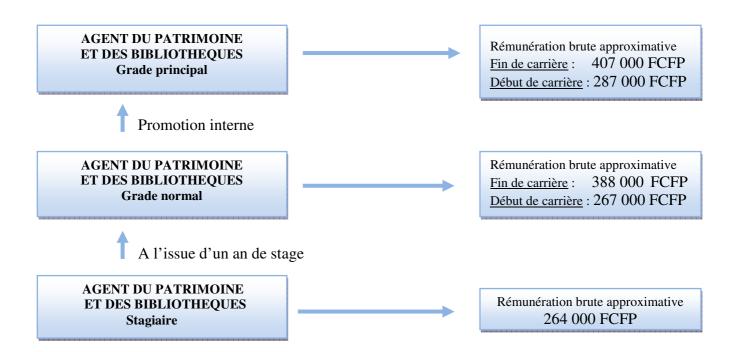


#### AGENTS DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES DU CADRE DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Catégorie C

#### Fonctions:

- exercer des fonctions comportant des responsabilités techniques
- > participer aux tâches d'équipement des collections et de manutention
- être chargés de l'accueil des publics dans les établissements au sein desquels ils sont affectés
- être associés aux tâches d'animation





### Recrutement

## Dépôt de dossier professionnel

8/8

Nom :
Prénom :
Concours / Examen professionnel :
Cet imprimé doit accompagner les exemplaires de votre dossier professionnel que vous devez IMPÉRATIVEMENT transmettre à la section concours de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie:  ° à l'accueil du rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques EKAWE, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa les après-midi entre 13h et 16h.
2º par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction bublique de Nouvelle-Calédonie, Service recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex.
A DETACHER PAR LA DRHFPNC
RECEPISSE DE RECEPTION DE DOSSIER (à remplir par le candidat)
JCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE
Nom :
Prénom :
Concours / Examen professionnel :

Remis à la DRHFPNC le :

Visa de la DRHFPNC